





# Bordereau de signature

## DEC2016\_0141



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	29/09/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	29/09/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-09-29)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS  
SECTEUR MARCHES  
REF : CN

DEC2016\_0141

## DECISION

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 2016/047 RELATIF A LA COREALISATION ENTRE LA VILLE ET LA FERME DU BUISSON –SCENE NATIONALE DE MARNE-LA-VALLEE - CONCERNANT LE SPECTACLE « Ala.Ni »**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

**VU** l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le projet de marché de coréalisation dans le cadre de la saison culturelle communale 2016/2017, entre la Ferme du Buisson – Scène nationale de Marne-la-Vallée (Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère Industriel et Commercial) prenant la qualité de Producteur, et la Commune de Noisiel prenant la qualité d'Organisateur, et portant sur la programmation du spectacle « Ala.Ni »,

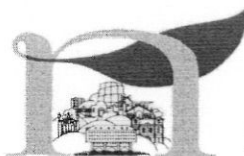
**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Services de l'article 30 » et de la catégorie 13.03.14 « Services de spectacles musicaux, de danse, de théâtre, fournis par des producteurs ou des artistes amateurs ou professionnels, dans le cadre de la saison culturelle » dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

## **DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est conclu avec la Ferme du Buisson - Scène nationale de Marne-la-Vallée (Établissement Public de Coopération Culturelle à caractère Industriel et Commercial) sise Allée de la Ferme à Noisiel (Marne la Vallée - 77448 – cedex 2), le marché public de Services N°2016/047, portant sur la programmation, dans le cadre d'une coréalisation, du spectacle « Ala.Ni », et comprenant une représentation à l'Auditorium Jean Cocteau de Noisiel le jeudi 20 octobre 2016 à 20h30, pour un coût à la charge de la Ville de 2.500,00 Euros TTC.

Les billets seront en vente dans les points de vente de la ferme du Buisson, avec partage de recette, selon la répartition suivante : 56 % pour la Ferme et 44 % pour la Commune.

**ARTICLE 2** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016\_ **0141**  
portant sur la conclusion du marché public n°2016/047.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 28 SEP. 2016

Le Maire

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	29 SEP. 2016
Affiché le	29 SEP. 2016
Notifié le	
Publié le	29 SEP. 2016

